

Compte rendu de séance

Conseil municipal du 14 décembre 2020

L'an 2020, le quatorze décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Carhaix-Plouguer s'est réuni sous la présidence de Monsieur TROADEC Christian, Maire, à la salle des halles, lieu extraordinaire de ses séances, la salle habituelle de réunion du Conseil Municipal située à l'hôtel de ville ne permettant pas d'assurer la tenue de la réunion du conseil municipal dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur (cf. article 9 de l'ordonnance du 13/05/2020 instituant l'état d'urgence sanitaire, loi n° 2020-1379 du 14/11/2020 le prorogeant, et après information du Préfet du Finistère par mail du 20 novembre 2020). Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux conseillers municipaux le 8 décembre 2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés en mairie le 8 décembre 2020.

Date de la convocation : 08/12/2020

Date d'affichage : 18/12/2020

Actes rendus exécutoires

après dépôt en PREFECTURE DE QUIMPER le 17/12/2020

et publication ou notification du 17/12/2020

A été nommé secrétaire : *Monsieur Daniel Cotten*

ORDRE DU JOUR

Préambule	2
Présentation et approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 16 novembre 2020	Erreur ! Signet non défini.
148-2020 - Fiscalité directe locale : Fixation des taux communaux 2021	3
149-2020 - Budget primitif 2021 : budget principal de la ville de Carhaix.....	3
150-2020 - Budget primitif 2021 : budget eau potable	4
151-2020 - Budget primitif 2021 : budget service assainissement	4
152-2020 - Budget primitif 2021 : budget lotissement du Poher	5
153-2020 - Budget primitif 2021 : budget instruction des autorisations d'urbanisme	5
154-2020 - Aménagement du centre-ville – tranche 2 – demande de subventions.....	6
155-2020 - Budget principal Ville : Autorisation de programme/Crédits de paiement (AP/CP)	7
156-2020 - Décision modificative n°4 du budget principal 2020	10
157-2020 - Fixation des tarifs communaux 2021.....	12
158-2020 - Camping municipal de la vallée de l'Hyères– fixation des tarifs – saison 2021.....	18

159-2020 - Contrat d'affermage pour l'exploitation du Pôle funéraire - Fixation des tarifs au 1er janvier 2021.....	20
160-2020 - Tarifs de location des biens immobiliers - année 2021.....	21
161-2020 - Convention d'occupation précaire - bien situé 4, rue de la tour d'Auvergne	24
162-2020 - Projet de construction d'un Etablissement Public Médico-éducatif - Lancement d'une procédure d'expropriation – Propriété indivision Le Manac'h - Maudire.....	25
163-2020 - Vente d'une portion de domaine public à Monsieur (xxx) : avenue Victor Hugo.....	29
164-2020 - Cession d'une portion de parcelle communale à Finistère Habitat - lotissement du Poher.	30
165-2020 - Cinéma « le Grand Bleu » - Approbation d'une convention avec l'association Contrechamp	30
166-2020 - Convention financière entre la Ville de Carhaix et la régie personnalisée du centre culturel Espace Glenmor	31
167-2020 - Gestion forestière de la vallée de l'Hyères jusqu'en 2032 - Programme d'aménagement valide avec l'ONF – Validation des coupes à asseoir en 2021 en forêt communale relevant du régime forestier	32
168-2020 - Personnel communal : modification du tableau des emplois	33
169-2020 - Personnel communal : approbation de 2 conventions de prestation de service avec la Ville de Carhaix, au bénéfice du Poher Communauté et du Pôle funéraire public de Centre Bretagne.....	34
170-2020 - Personnel Communal : ratios promus-promouvables	34
171-2020- Informations	35

Préambule

Rapporteur : C.Troadec / Direction

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal présents ou représentés, à l'unanimité approuvent la proposition de procès-verbal.

148-2020 - Fiscalité directe locale : Fixation des taux communaux 2021

Rapporteur : Daniel Cotten

Présents : M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes** : AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, GUILLEMOT Hélène, JAFFRÉ Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LE GUERN Isabelle, LUCAS Valérie, MAZÉAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, ROGARD Carole, ZAIED Martine **et MM** : AUFFRET Ludovic, BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, FAUCHEUX Olivier, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

Absents ayant donné procuration : MME BOUSSARD Laure à M. THOMAS Pierre-Yves, MME RICHARD Fabienne à MME PENSIVY Patricia, et M. BRIAND Philippe à M. YVINEC Jérôme.

Absent : M. CLAUDE Mikael

Le quorum est atteint.

En application des dispositions de l'article 1639A du Code Général des Impôts et de l'article L.1612.2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Collectivités Territoriales doivent voter les taux des impositions directes locales perçues à leur profit avant le 31 mars de chaque année.

A compter de 2021, la part communale de Taxe d'Habitation (T.H.) sur les résidences principales est compensée par un transfert de la part départementale de Taxe Foncière Bâtie.

Dans le cadre de ces nouvelles mesures fiscales, la totalité des foyers étant exonérés de taxe d'habitation sur leur résidence principale à compter de 2021, il est proposé aux membres du conseil municipal de réaliser un rattrapage sur le taux de taxe foncière de 4 points. Les taux s'appliquant en 2021 seraient les suivants :

	Taux communal 2020	Taux départemental 2020	Total taux de fiscalité 2020	Total taux de fiscalité 2021
- Taxe d'habitation	13, 15%	-	13, 15%	-
- Taxe sur le foncier bâti	16, 08%	15, 97%	32, 05%	36, 05%
- Taxe sur le foncier non bâti	48,50%		48, 50%	48, 50%
Total taux de fiscalité			93, 70%	84, 55%

La question a été présentée à la commission finances réunie le 7 décembre 2020

Après en avoir délibéré, par 24 voix pour et 4 contre (Jérôme YVINEC, Isabelle LE GUERN, Philippe BRIAND et Martine ZAIED de la liste « Un temps d'avance pour Carhaix-Plouguen ») les membres du Conseil Municipal approuvent cette proposition

149-2020 - Budget primitif 2021 : budget principal de la ville de Carhaix

Rapporteur : Daniel Cotten

Présents : M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes** : AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, GUILLEMOT Hélène, JAFFRÉ Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LE GUERN Isabelle, LUCAS Valérie, MAZÉAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole, ZAIED Martine **et MM** : AUFFRET Ludovic, BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, CLAUDE Mikael, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, FAUCHEUX Olivier, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

Absents ayant donné procuration : MME BOUSSARD Laure à M. THOMAS Pierre-Yves, et M. BRIAND Philippe à M. YVINEC Jérôme.

Le quorum est atteint.

Le **budget primitif principal de la ville de Carhaix** s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses de la manière suivante :

Fonctionnement : 9 457 000 €
Investissement : 5 670 800 €

La question a été présentée à la commission finances réunie le 7 décembre 2020

Après en avoir délibéré, par 23 voix pour, 2 abstentions (Laure BOUSSARD et Pierre-Yves THOMAS de la liste « Une dynamique de gauche pour Carhaix ») et 4 contre (Jérôme YVINEC, Isabelle LE GUERN, Philippe BRIAND et Martine ZAIED de la liste « Un temps d'avance pour Carhaix-Plouguer ») les membres du Conseil Municipal approuvent le budget primitif principal 2021 de la ville de Carhaix.

150-2020 - Budget primitif 2021 : budget eau potable

Rapporteur : Daniel Cotten

Présents : M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes** : AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, GUILLEMOT Hélène, JAFFRÉ Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LE GUERN Isabelle, LUCAS Valérie, MAZÉAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole, ZAIED Martine **et MM** : AUFFRET Ludovic, BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, CLAUDE Mikael, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, FAUCHEUX Olivier, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

Absents ayant donné procuration : MME BOUSSARD Laure à M. THOMAS Pierre-Yves, et M. BRIAND Philippe à M. YVINEC Jérôme.
Le quorum est atteint.

Le **Budget eau potable** s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses de la manière suivante :

Fonctionnement : 1 132 000 €
Investissement : 843 500 €

La question a été présentée à la commission finances réunie le 7 décembre 2020

Après en avoir délibéré, par 25 voix pour et 4 contre (Jérôme YVINEC, Isabelle LE GUERN, Philippe BRIAND et Martine ZAIED de la liste « Un temps d'avance pour Carhaix-Plouguer ») les membres du Conseil Municipal approuvent le budget primitif eau potable 2021.

151-2020 - Budget primitif 2021 : budget service assainissement

Rapporteur : Daniel Cotten

Présents : M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes** : AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, GUILLEMOT Hélène, JAFFRÉ Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LE GUERN Isabelle, LUCAS Valérie, MAZÉAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole, ZAIED Martine **et MM** : AUFFRET Ludovic, BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, CLAUDE Mikael, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, FAUCHEUX Olivier, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

Absents ayant donné procuration : MME BOUSSARD Laure à M. THOMAS Pierre-Yves, et M. BRIAND Philippe à M. YVINEC Jérôme.
Le quorum est atteint.

Le **budget du service assainissement** s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses de la manière suivante :

Fonctionnement : 1 130 000 €
Investissement : 2 589 000 €

La question a été présentée à la commission finances réunie le 7 décembre 2020

Après en avoir délibéré, par 25 voix pour et 4 contre (Jérôme YVINEC, Isabelle LE GUERN, Philippe BRIAND et Martine ZAIED de la liste « Un temps d'avance pour Carhaix-Plouguer ») les membres du Conseil Municipal approuvent le budget primitif service assainissement 2021.

152-2020 - Budget primitif 2021 : budget lotissement du Poher

Rapporteur : Daniel Cotten

Présents : M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes** : AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, GUILLEMOT Hélène, JAFFRÉ Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LE GUERN Isabelle, LUCAS Valérie, MAZÉAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole, ZAIED Martine **et MM** : AUFFRET Ludovic, BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, CLAUDE Mikael, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, FAUCHEUX Olivier, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

Absents ayant donné procuration : MME BOUSSARD Laure à M. THOMAS Pierre-Yves, et M. BRIAND Philippe à M. YVINEC Jérôme.
Le quorum est atteint.

Le **budget du lotissement du Poher** s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses de la manière suivante :

Fonctionnement : 235 100 €
Investissement : 235 000 €

La question a été présentée à la commission finances réunie le 7 décembre 2020

Après en avoir délibéré, par 25 voix pour et 4 contre (Jérôme YVINEC, Isabelle LE GUERN, Philippe BRIAND et Martine ZAIED de la liste « Un temps d'avance pour Carhaix-Plouguer ») les membres du Conseil Municipal approuvent le budget primitif lotissement du Poher 2021.

153-2020 - Budget primitif 2021 : budget instruction des autorisations d'urbanisme

Rapporteur : Daniel Cotten

Présents : M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes** : AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, GUILLEMOT Hélène, JAFFRÉ Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LE GUERN Isabelle, LUCAS Valérie, MAZÉAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole, ZAIED Martine **et MM** : AUFFRET Ludovic, BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, CLAUDE Mikael, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, FAUCHEUX Olivier, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

Absents ayant donné procuration : MME BOUSSARD Laure à M. THOMAS Pierre-Yves, et M. BRIAND Philippe à M. YVINEC Jérôme.
Le quorum est atteint.

Le **budget instruction des autorisations d'urbanisme** s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses de la manière suivante :

Budget

Fonctionnement : 13 909 €

La question a été présentée à la commission finances réunie le 7 décembre 2020

Après en avoir délibéré, par 25 voix pour et 4 contre (Jérôme YVINEC, Isabelle LE GUERN, Philippe BRIAND et Martine ZAIED de la liste « Un temps d'avance pour Carhaix-Plouguer ») les membres du Conseil Municipal approuvent le budget primitif instruction des autorisations d'urbanisme 2021.

154-2020 - Aménagement du centre-ville – tranche 2 – demande de subventions

Rapporteur : Daniel Cotten

Présents : M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes** : AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, GUILLEMOT Hélène, JAFFRÉ Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LE GUERN Isabelle, LUCAS Valérie, MAZÉAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole, ZAIED Martine et **MM** : AUFFRET Ludovic, BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, CLAUDE Mikael, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, FAUCHEUX Olivier, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

Absents ayant donné procuration : MME BOUSSARD Laure à M. THOMAS Pierre-Yves, et M. BRIAND Philippe à M. YVINEC Jérôme.
Le quorum est atteint.

La Ville de Carhaix réaménage son centre-ville en vue d'y générer de nouveaux flux, d'y attirer et d'y accueillir de nouvelles populations en y développant les conditions d'un mieux vivre ensemble, en y incluant différents projets culturels et touristiques. Ce projet comporte un volet visant la revalorisation qualitative de plusieurs espaces publics.

Le volet aménagement « espaces publics » est accompagné sur la même période d'actions de densification du logement, de développement des commerces, d'un programme de création et d'amélioration de bâtiments publics (Maison de santé, Résidence Autonomie, Cinéma, rénovation de la Mairie et des locaux associatifs et scolaires).

Ainsi entre 2016 et 2020, une première partie des travaux a été réalisée : l'aménagement de la rue de la Fontaine Lopic (une des entrées principales du centre-ville), puis l'aménagement de la rue du Docteur Menguy (une des entrées principales du centre-ville également).

La Ville envisage désormais de poursuivre la mise en œuvre de son projet de redynamisation du centre-ville par une deuxième tranche de travaux qui comprend l'aménagement de la Place d'Aiguillon et de la grande rue composée des rues Félix Faure, Général Lambert et Ferdinand Lancien.

La place d'Aiguillon et la grande rue sont des lieux de passage importants en centre-ville. Ce vaste chantier va permettre de revoir le partage de l'espace, mais aussi de sécuriser et d'embellir cet axe très fréquenté. La circulation des piétons et des véhicules sera améliorée et facilitée.

Ce programme de travaux qui serait réalisé fin 2021 début 2022 en centre-ville répond donc à plusieurs objectifs :

- rendre les espaces publics qualitatifs et accessibles à tous publics ;
- développer les commerces en centre-ville ;
- rendre le centre-ville plus attractif ;
- augmenter le nombre de logements et la population du centre-ville.

Le plan de financement de l'opération serait le suivant :

FINANCEURS	Dépenses H.T. subventionnable de l'opération	Taux sollicité	Montant sollicité de la subvention
Etat – D.E.T.R.	1 300 000 €	23,07 %	300 000 €
Etat - Contrat de ruralité	1 300 000 €	12,89%	167 629 €
Région – Contrat de partenariat	1 300 000 €	23,07 %	300 000 €
Région – Protocole AMI	1 300 000 €	11,61 %	151 015 €
Département	1 300 000 €	7,69%	100 000 €
Autres financements publics			
TOTAL des aides publiques sollicitées (cumul plafonné à 80% du montant H.T.)	1 300 000 €	78,35 %	1 018 644 €
Montant à la charge du maître d'ouvrage (autofinancement minimum de 20%)	1 300 000 €	21,65 %	281 356 €
TOTAL (coût de l'opération H.T.)	1 300 000 €	100 %	

La question a été présentée à la commission finances réunie le 7 décembre 2020

Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du Conseil Municipal :

- ***approuvent ce projet,***
- ***décident de solliciter des aides financières auprès de l'Etat (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux D.E.T.R., Fond National d'Aménagement du Territoire F.N.A.D.T., Dotation de Soutien à l'Investissement Local D.S.I.L. au titre du contrat de ruralité), de la Région Bretagne au titre du contrat de partenariat, du Département du Finistère,***
- ***décident de solliciter tout autre organisme public ou privé pour le projet,***
- ***autorisent Le Maire à signer tout document relatif à ces demandes de subventions.***

155-2020 - Budget principal Ville : Autorisation de programme/Crédits de paiement (AP/CP)

Rapporteur : Daniel Cotten

Présents : M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes :** AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, GUILLEMOT Hélène, JAFFRÉ Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LE GUERN Isabelle, LUCAS Valérie, MAZÉAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole, ZAIED Martine **et MM :** AUFFRET Ludovic, BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, CLAUDE Mikael, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, FAUCHEUX Olivier, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

Absents ayant donné procuration : MME BOUSSARD Laure à M. THOMAS Pierre-Yves, et M. BRIAND Philippe à M. YVINEC Jérôme.
Le quorum est atteint.

Travaux Hôtel de Ville de Carhaix (opération n°108) :

Dans le cadre des travaux à l'Hôtel de Ville de Carhaix, il est proposé de clôturer l'autorisation de programme – crédits de paiement (APCP) telle que présentée dans le tableau ci-dessous :

DEPENSES AP/CP

Autorisation de Programme (AP)	Montant total TTC des crédits de paiement	Crédits paiement TTC 2018	Crédits paiement TTC 2019	Crédits paiement TTC 2020
Aménagement Hôtel de Ville (opération 108)	1 550 000 €	300 000 €	450 000 €	800 000 €

RECETTES AP/CP

Travaux Hôtel de ville (opération 108)	Montant total TTC	Crédits Budgétaires 2018	Crédits Budgétaires 2019	Crédits Budgétaires 2020
Subventions DSIL accessibilité et économies d'énergie	58 059 €	-	-	-
F.C.T.V.A.	123 030 €	-	-	
SOLDE AUTOFINANCEMENT ou EMPRUNT	355 255 €	-	-	-

Le montant total des crédits utilisés pour la rénovation et la mise en accessibilité de la Mairie et des sanitaires extérieurs est de 917 255 € T.T.C. Une subvention de 89 688€ au titre de la F.S.I.L. 2016 devrait être perçue d'ici le 31 décembre ainsi que le F.C.T.V.A. de 123 030 €. Le montant des travaux restant à la charge de la commune sera de 674 691 € H.T.

Travaux d'aménagement du Centre-Ville de Carhaix (opération n°132) :

En 2020, l'opération n°132 « Travaux d'aménagement du Centre-Ville » comprend :

- la mission de maîtrise d'œuvre : 20 000 € T.T.C.,
- les fouilles archéologiques Place de la Mairie : 200 000 € T.T.C.

De nouveaux arrêtés de subvention afférents à ces travaux devraient être notifiés à compter de janvier 2021.

Dans le cadre des travaux d'aménagement du Centre-Ville de Carhaix, Il est proposé d'approuver l'autorisation de programme-crédits de paiement (AP/CP) telle que présentée dans le tableau ci-dessous :

DEPENSES AP/CP

Autorisation de Programme (AP)	Montant total TTC des crédits de paiement	Crédits paiement TTC 2018	Crédits Paiement TTC 2019	Crédits Paiement TTC 2020	Crédits Paiement TTC 2021	Crédits Paiement TTC 2022
Aménagement Centre- Ville (opération 132)	3 270 323 €	409 000 €	918 851 €	1 722 472 €	220 000 €	

RECETTES AP/CP

Travaux Centre-Ville (opération 132)	TOTAL	Crédits Budgétaires 2018	Crédits Budgétaires 2019	Crédits Budgétaires 2020	Crédits Budgétaires 2021	Crédits Budgétaires 2022
Subventions attendues	471 016, 20 €	-	-	185 247 €	285 769, 20 €	
FCTVA	374 674,40 €	-	-	19 305 €	69 323, 18 €	286 046, 22 €
SOLDE AUTOFINANCEMENT ou EMPRUNT	845 690, 60 €	-	-	204 552 €	355 092, 38 €	286 046, 22 €

Travaux Locaux associatifs et pédagogiques au boulevard de la République- rue Piti Guéguen, rénovation du Cinédix (opération n°101) :

Dans le cadre de la construction de locaux associatifs et pédagogiques et de la rénovation du cinédix, au boulevard de la République – rue Piti Guéguen à Carhaix, il est proposé d'approuver l'autorisation de programme – crédits de paiement (APCP) telle que présentée dans le tableau ci-dessous :

DEPENSES AP/CP

Autorisation de Programme (AP)	Montant total TTC des crédits de paiement	Crédits de paiement TTC 2018	Crédits de paiement TTC 2019	Crédits de paiement TTC 2020	Crédits de paiement TTC 2021
Construction de locaux associatifs et pédagogiques - Boulevard de la République- rénovation du Cinédix rue Piti Guéguen	2 554 218 €	400 000 €	800 900 €	1 353 318 €	

(opération 101)					-
-----------------	--	--	--	--	---

RECETTES AP/CP

Travaux Locaux associatifs (opération 101)	TOTAL	Crédits	Crédits	Crédits	Crédits
		Budgétaires	Budgétaires	Budgétaires	Budgétaires
		2018	2019	2020	2021
Subventions attendues	470 690, 84 €			470 690, 84 €	71 863, 75 €
FCTVA	241 107, 00 €			-	49 819 €
SOLDE AUTOFINANCEMENT ou EMPRUNT	711 797, 84 €			470 690, 84 €	

Le montant total des crédits utilisés pour les travaux est de 2 143 225 € T.T.C. En 2021, des subventions sont attendues pour un montant de 71 863, 75 € et du F.C.T.V.A. pour un montant de 49 819 €.

La question a été présentée à la commission finances réunie le 7 décembre 2020

Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du Conseil Municipal approuvent cette proposition.

156-2020 - Décision modificative n°4 du budget principal 2020

Rapporteur : Daniel Cotten

Présents : M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes** : AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, GUILLEMOT Hélène, JAFFRÉ Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LE GUERN Isabelle, LUCAS Valérie, MAZÉAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole, ZAIED Martine **et MM** : AUFFRET Ludovic, BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, CLAUDE Mikael, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, FAUCHEUX Olivier, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

Absents ayant donné procuration : MME BOUSSARD Laure à M. THOMAS Pierre-Yves, et M. BRIAND Philippe à M. YVINEC Jérôme.
Le quorum est atteint.

Il est nécessaire de prendre une décision modificative afin d'ajuster le montant des crédits sur certains chapitres.

Il n'y a pas suffisamment de crédit en dépenses de fonctionnement pour passer les opérations d'amortissements et en investissement pour payer le prêt d'honneur.

Afin de conserver un budget équilibré, il est proposé de diminuer le montant de l'emprunt de 69 000€ et de modifier le montant du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses		
Compte	Libellé	Montant
D6811	Dotation aux amortissements	+ 43 000 €
D6042	Achats prestations de services	- 30 000 €
D6455	Cotisations pour assurance	+ 10 000 €
D739223	Fonds de péréquation des ressources	- 30 000 €
D022	Dépenses imprévues	- 20 000 €
D023	Virement à la section d'investissement	+ 27 000 €
Total dépenses de fonctionnement		0 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses		
Compte	Libellé	Montant
D2151 opération 132	Réseaux de voirie	-200 000 €
D2151	Réseaux de voirie	+ 200 000 €
D274	Prêts	+ 1 000 €
Total dépenses d'investissement		+ 1 000 €

Recettes		
Compte	Libellé	Montant
R281571	Amortissement matériel	+ 43 000 €
R1641	Emprunt	- 69 000 €
R021	Virement de la section de fonctionnement	+ 27 000 €
Total recettes d'investissement		+ 1 000 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du Conseil Municipal approuvent la décision modificative n°4 du budget principal.

157-2020 - Fixation des tarifs communaux 2021

Rapporteur : Daniel Cotten

Présents : M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes** : AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, GUILLEMOT Hélène, JAFFRÉ Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LE GUERN Isabelle, LUCAS Valérie, MAZÉAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole, ZAIED Martine **et MM** : AUFFRET Ludovic, BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, CLAUDE Mikael, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, FAUCHEUX Olivier, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

Absents ayant donné procuration : MME BOUSSARD Laure à M. THOMAS Pierre-Yves, et M. BRIAND Philippe à M. YVINEC Jérôme.
Le quorum est atteint.

Les services concernés sont :

- vente de concessions dans le cimetière
- dépôt d'urne funéraire au columbarium
- vacation pour transfert de corps
- taxe d'inhumation ou d'exhumation
- droits de place
 - sur les marchés
 - exposition de véhicules
 - industriels forains
- location de matériels
- tarif horaire pour prestations réalisées par la Ville de Carhaix
- occupation du domaine public
- actions de proximité
- bibliothèque municipale (gratuité)
- cartes touristiques
- relevés de propriété

Il est précisé que les tarifs suivants ont fait l'objet d'une délibération distincte :

- Cantines et garderies
- Patinoire

CIMETIERE		Rappel tarifs 2020	Proposition tarifs 2021 (tarifs identiques à 2020)
A. CONCESSION NEUVE ou RENOUELEMENT			
Concession simple	15 ans	104 €	104 €
	30 ans	204 €	204 €
Concession double	15 ans	204 €	204 €
	30 ans	404 €	404 €
Concession enfant	15 ans	74 €	74 €
	30 ans	143 €	143 €
Concession de case du columbarium	10 ans	404 €	404 €
	15 ans	593 €	593 €
B. CONCESSION « MORTS POUR LA France »			
Achat concession simple individuelle 50 ans		gratuit	gratuit
Achat ou renouvellement de concession familiale			
- concession simple de 15 ans ou 30 ans		gratuit	gratuit
- concession double de 15 ans			104 €
- concession double de 30 ans			204 €
C. VACATION FUNERAIRE			
		21 €	21 €
D. TAXES d'INHUMATION			
Pour un cercueil, un reliquaire ou une urne cinéraire		60 €	60 €
E. DROIT DE PLACE CAVEAU TEMPORAIRE			
			21 € par jour

DROITS de PLACE	Rappel tarifs 2020	Proposition tarifs 2021 (tarifs identiques à 2020)
E. MARCHES - EXPOSITION de VEHICULES – INDUSTRIELS FORAINS		
Marchés (au mètre linéaire)	1.95 €	1.95 €
Exposition de véhicules par jour et par véhicule (au mètre linéaire)	3.30 €	3.30 €

Industriels forains <u>par jour</u>		
Largeur des jeux 0 à 5 M inclus	6.30 €	6.30 €
Largeur des jeux 6 à 7 M inclus	5.35 €	5.35 €
Largeur des jeux 8 à 9 M inclus	6.05 €	6.05 €
Largeur des jeux 10 à 11 M inclus	6.70 €	6.70 €
Largeur des jeux 12 à 13 M inclus	7.60 €	7.60 €
Largeur des jeux 14 à 15 M inclus	8.40 €	8.40 €
Industriels forains <u>par semaine</u>		
Largeur des jeux 0 à 5 M inclus	28.20 €	28.20 €
Largeur des jeux 6 à 7 M inclus	33.50 €	33.50 €
Largeur des jeux 8 à 9 M inclus	39.60 €	39.60 €
Largeur des jeux 10 à 11 M inclus	45.40 €	45.40 €
Largeur des jeux 12 à 13 M inclus	50.30 €	50.30 €
Largeur des jeux 14 à 15 M inclus	54.20 €	54.20 €
Industriels forains <u>15 jours</u>		
Largeur des jeux 0 à 5 M inclus	53.50 €	53.50 €
Largeur des jeux 6 à 7 M inclus	64.60 €	64.60 €
Largeur des jeux 8 à 9 M inclus	72.90 €	72.90 €
Largeur des jeux 10 à 11 M inclus	83.90 €	83.90 €
Largeur des jeux 12 à 13 M inclus	94.90 €	94.90 €
Largeur des jeux 14 à 15 M inclus	103.00 €	103.00 €

Cirques :

Emplacement pour spectacle	Gratuit
Caution pour installation	1 000 €
Caution pour fléchage	100 €

F. LOCATION de MATERIEL

Petit matériel	Dimension	Quantité	Chèque de caution	Unité/m ²	Rappel tarif 2020	Proposition tarifs 2021 (tarifs identiques à 2020)
Plateau	2,50 x 0,80	55		unité	2.50 €	2.50 €
Tréteau		110		unité	1.00 €	1.00 €
Tables ex halles	1,20 x 0,80	42		unité	4.00 €	4.00 €
Tables "mange-debout"					20.00 €	20.00 €
Tables basses et chauffeuses					20.00 €	20.00 €
Bancs	2.5	110		unité	1.00 €	1.00 €
Chaise coque PVC		120		unité	1.00 €	1.00 €
Chaise ex-halles		110		unité	1.00 €	1.00 €
Barnum (buvette)	3 x 2,5	4		unité	22.00 €	22.00 €
Petite tente (chevaux)	2,40 x 2	2		unité	21.00 €	21.00 €
Grille d'exposition SIMPLE	2 x 1	11		unité	2.00 €	2.00 €
Grille d'exposition					20.00 €	20.00 €
Panneau liège	2 x 1	15		unité	4.00 €	4.00 €
Urne		16		unité	4.00 €	4.00 €
Isoloir (sans montage)		40		unité	4.00 €	4.00 €
Barrière		200		unité	2.00 €	2.00 €
Praticable	2 x 1	24	45.00 €	unité	6.00 €	6.00 €

Matériel électrique	Quantité	Chèque de caution	Unité/M ²	Rappel tarif 2020	Proposition tarifs 2021 (tarifs identiques à 2020)
Vidéo projecteur				100.00 €	100.00 €
Micro-cravate				15.00 €	15.00 €
Micro HF (sans fil)				10.00 €	10.00 €
Micro fil				5.00 €	5.00 €
Compteur "dit forain"	5	155.00 €	unité	41.00 €	41.00 €
Coffret de distribution sur chassis "dit rouge"	8	305.00 €	unité	51.00 €	51.00 €
Petit coffret de distribution sur châssis	4	300.00 €	unité	20.00 €	20.00 €
Petit groupe electrogène	1	500.00 €	unité	51.00 €	51.00 €
Rallonge	20	30.00 €	unité	10.00 €	10.00 €
Guirlandes	10	100.00 €	ML	1.00 €	1.00 €

Matériel roulant	Chèque de caution	l'Unité/M ²	Rappel tarif 2020	Proposition tarifs 2021 (tarifs identiques à 2020)

				2020)
Véhicule léger 1,2 t		heure	38.00 €	38.00 €
Véhicule utilitaire <3,5 t		heure	38.00 €	38.00 €
Véhicule PL moyen 3,5t à 12 t		heure	48.00 €	48.00 €
Véhicule PL 12 t à 26 t		heure	58.00 €	58.00 €
Nacelle		heure	50.00 €	50.00 €
Super épareuse		heure	58.00 €	58.00 €
Roto-broyeur		heure	48.00 €	48.00 €
Moto-basculeur		heure	27.00 €	27.00 €
Rouleau vibrant		heure	27.00 €	27.00 €
Dameuse		heure	14.00 €	14.00 €
Tracto-pelle		heure	58.00 €	58.00 €
Panneaux de chantier	45.00 €		14.00 €	14.00 €

A ces tarifs, il convient d'ajouter le coût horaire du personnel lorsqu'il y a location avec chauffeur, soit 29 €

Gros matériel	Dimension	Quantité	Chèque de caution	l'Unité/ M ²	Rappel tarifs 2020	Proposition tarifs 2021 (tarifs identiques à 2020)
Tente de réception surface totale 72 M ² (blanche)	Modulable en 4 éléments de 18 M ²	115.00 €	115.00 €	unite	115.00 €	115.00 €
Scène mobile remorquable sans extension (avec convention de location, gratuité pour les associations de Carhaix lors de manifestations culturelles ou sportives sur le territoire de la Commune)	Hors de Carhaix le convoyage est à la charge du loueur, le matériel loué doit être assuré par celui-ci. Le montage, le démontage est assuré par deux agents des STM de Carhaix assistés de bénévoles, l'assistance technique sera assurée par un agent de Carhaix, si besoin une restauration sera offerte aux personnels. Un chèque de caution de 500 € sera demandé				1,789.00 €	1,789.00 €
Scène mobile remorquable avec extension (avec convention de location, gratuité pour les associations de Carhaix lors de manifestations culturelles ou sportives sur le territoire de la Commune)	Hors de Carhaix le convoyage est à la charge du loueur, le matériel loué doit être assuré par celui-ci. Le montage, le démontage est assuré par deux agents des STM de Carhaix assistés de bénévoles, l'assistance technique sera assurée par un agent de Carhaix, si besoin une restauration sera offerte aux personnels. Un chèque de caution de 500 € sera demandé				1,911.00 €	1,911.00 €

G. TARIF HORAIRE pour TOUTE PRESTATION REALISEE par la VILLE

	Rappel tarifs 2020	Proposition tarifs 2021 (Tarifs identiques à 2020)
	29.00 €	29.00 €

H. TARIFS OCCUPATION du DOMAINE PUBLIC (tarifs 2021 identiques aux tarifs 2020)

Type d'occupation	Modalités	Tarifs 2021
Terrasse de café, restaurant...	Autorisation délivrée sur dossier, à titre précaire et révoicable	Gratuit
Terrasse commerciale couverte	Autorisation délivrée sur dossier, à titre précaire et révoicable	Gratuit
Etal, chevalet, présentoir....	Autorisation délivrée sur dossier, à titre précaire et révoicable	Gratuit
Travaux: Benne, gravat, camion...	Autorisation avec prescriptions, délivrée à titre précaire et révoicable	Gratuit
Echafaudage mobile ou fixe	Autorisation avec prescriptions, délivrée à titre précaire et révoicable	Gratuit
Palissade de chantier, clôture	Autorisation avec prescriptions, délivrée à titre précaire et révoicable	Gratuit

I. TARIFS ACTIONS de PROXIMITE (tarifs 2021 identiques aux tarifs 2020)

Ateliers adultes-familles:

Adulte: 1,60 €

Enfant: 1,00 €

Jardins familiaux (mise à disposition de parcelles) :

16,00 € par an

Sorties familiales :

Quotient familial	Adulte		Enfant
	Sans entrées payantes	Avec entrées payantes	
QF<259	1.60 €	1.60 €	1.00 €
260<QF<396	2.00 €	2.00 €	1.00 €
397<QF<556	3.50 €	4.00 €	1.00 €
557<QF<700	4.00 €	5.00 €	1.00 €
QF>701	5.00 €	7.00 €	1.00 €

J. TARIFS CARTES TOURISTIQUES

Rappel tarif 2020 : 12 €

Tarif 2021 : 12 €

K. TARIFS RELEVES DE PROPRIETE

Rappel tarif 2020 : 3 €

Tarif 2021 : 3 €

L. CREATION D'UN DROIT DE PLACE POUR LES GENS DU VOYAGE

Depuis le transfert de la compétence gens du voyage à Poher communauté, la commune ne fixe plus de tarifs de droits de place les concernant. Or, en l'absence d'aire de passage au niveau de Poher communauté, il arrive que des groupes se rassemblent sur des terrains communaux (rassemblements familiaux, décès...). Afin de pouvoir encaisser les droits de place correspondants, il est proposé à la commission des finances de mettre en place un tarif de stationnement sur les terrains communaux de 20€ par famille (2 caravanes) et par semaine.

La question a été présentée à la commission finances réunie le 7 décembre 2020

Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du Conseil Municipal approuvent les tarifs 2021.

158-2020 - Camping municipal de la vallée de l'Hyères- fixation des tarifs – saison 2021

Rapporteur : Daniel Cotten

Présents : M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes :** AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, GUILLEMOT Hélène, JAFFRÉ Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LE GUERN Isabelle, LUCAS Valérie, MAZÉAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole, ZAIED Martine **et MM :** AUFFRET Ludovic, BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, CLAUDE Mikael, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, FAUCHEUX Olivier, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

Absents ayant donné procuration : MME BOUSSARD Laure à M. THOMAS Pierre-Yves, et M. BRIAND Philippe à M. YVINEC Jérôme.

Le quorum est atteint.

Il est proposé de maintenir pour l'an prochain les tarifs de la saison 2020 :

Tarifs journaliers :

	Rappel tarifs 2020 en €	Rappel tarifs 2020 (Personnes handicapées + Fédération cyclotourisme) en €	Proposition tarifs 2021 en €	Proposition tarifs 2021 (Personnes handicapées + Fédération cyclotourisme) en €
Adulte et enfant + de 12 ans	3.00	2.70	3.00	2.70
Enfant (-12 ans)	2.00	1.80	2.00	1.80
Enfant de - 2 ans	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Emplacement	3.00	2.70	3.00	2.70
Automobile	3.00	1.80	3.00	1.80
Camping-car	5.00	4.00	5.00	4.00
Moto	1.50	1.30	1.50	1.30
Forfait électricité	3.00	2.70	3.00	2.70
Garage mort	3.00	2.70	3.00	2.70
FORFAIT NUITEE VELO	6.00		6.00	

FORFAIT NUITEE (2 adultes + 1 emplacement + 1 véhicule + électricité)	13.00	11.00	13.00	11.00
---	--------------	--------------	--------------	--------------

Jeunes de moins de 29 ans : les deux premières nuitées sont gratuites pour un séjour minimum de 4 nuitées. La gratuité porte sur le tarif adulte et enfant. Les autres tarifs restent en vigueur. Ce dispositif n'est pas applicable pendant la période du Festival des Vieilles Charrues ni pour les groupes.

Communes jumelées : pour les campeurs des communes jumelées, le séjour est gratuit. Seul le forfait pour la consommation d'électricité et les véhicules leur sera réclamé.

Camping-cars : le tarif « automobile » ne sera pas facturé aux utilisateurs de camping-cars.

Groupes : une réduction de 25 % est appliquée aux groupes constitués d'au moins 10 personnes (Hors festival des Vieilles charrues).

A noter qu'à partir de la 3^{ème} semaine consécutive de location d'un emplacement de camping, une réduction de 50 % sur les tarifs indiqués ci-dessus sera appliquée.

- EQUIPEMENTS RESIDENTIELS :

Location de mobil-homes (capacité 6 personnes)

	Avril à juin Septembre Location hebdomadaire (7 nuitées)	Juillet et Août Location hebdomadaire (7 nuitées)	Avril à juin Septembre Par nuitée	Juillet et Août Par nuitée
Mobile-home Pour 6 personnes avec terrasse	320 euros	400 euros	65 euros	75 euros
Surcoût lié au COVID (nettoyage des équipements mis à disposition – couettes, oreillers...)	+ 26 €	+ 26 €	+ 10 €	+ 10 €
« Cabanétape »			13 € / personne	16 € / personne

Une caution de 150 euros sera demandée au premier jour et restituée à la fin du séjour. Une seconde caution de 50 euros sera demandée pour le ménage et conservée en cas d'absence de nettoyage des mobil-homes à la fin du séjour.

Location de la roulotte (capacité : 2 adultes + 2 enfants)

	Tarif à la semaine	Tarif à la nuitée
Basse saison (avril à juin et septembre)	266 euros	55 euros

Surcoût lié au COVID (nettoyage des équipements mis à disposition – couettes, oreillers...)	+ 20 €	+ 10 €
Haute Saison (juillet et août)	370 euros	65 euros
Surcoût lié au COVID (nettoyage des équipements mis à disposition – couettes, oreillers...)	+ 20 €	+ 10 €

Comme pour les mobil-homes, une caution de 150 euros sera demandée au premier jour et restituée à la fin du séjour. Une seconde caution de 50 euros sera demandée pour le ménage et conservée en cas d'absence de nettoyage de la roulotte à la fin du séjour.

Pour la location des mobil-homes et de la roulotte à la semaine – Dégressivité du tarif :

	Mai à Septembre Location hebdomadaire (7 nuitées)
Tarif pour la 3 ^{ème} semaine de location	- 20 %
Tarif au-delà de la 3 ^{ème} semaine de location	- 40%

Tarifs complémentaires :

Location de draps : 6 euros / lit

Jeton lave-linge : 3 euros
Jeton sèche-linge : 3 euros
Location de draps : 5 euros / lit

Caution pour rallonge adaptateur électrique : 30 €

En annexe liste de matériel et prix de remplacement en cas de casse

Aire de service camping- car (nouveau) :

3€ le jeton pour l'utilisation de l'aire service (eau et vidange), tarif réduit à 1€ si facturation d'une nuitée.

La question a été présentée à la commission finances réunie le 7 décembre 2020

Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du Conseil municipal approuvent ces tarifs pour la saison 2021.

159-2020 - Contrat d'affermage pour l'exploitation du Pôle funéraire - Fixation des tarifs au 1er janvier 2021

Rapporteur : Daniel Cotten

Présents : M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes** : AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, GUILLEMOT Hélène, JAFFRÉ Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LE GUERN Isabelle, LUCAS Valérie, MAZÉAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole, ZAIED Martine **et MM** : AUFFRET Ludovic, BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, CLAUDE Mikael, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, FAUCHEUX Olivier, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

Absents ayant donné procuration : MME BOUSSARD Laure à M. THOMAS Pierre-Yves, et M. BRIAND Philippe à M. YVINEC Jérôme.
 Le quorum est atteint.

Vu l'avis favorable du conseil d'administration du crématorium en date du 9 décembre 2020,
Il est proposé aux membres du conseil municipal de donner un avis sur les tarifs 2021 dans le cadre du contrat d'affermage pour l'exploitation du pôle funéraire à compter du 1^{er} janvier 2021.

TARIFS en EUROS TTC APPLICABLES au 1^{er} JANVIER 2021 (TVA 20%) :

SERVICES	Tarifs 2020	Propositions tarifs 2021
CREMATION	750 €	789 €
SALLE DES HOMMAGES AVEC MAITRE DE CEREMONIE	140 €	200 €
SALLE DES HOMMAGES SANS MAITRE DE CEREMONIE	97 €	110 €
DISPERSION DES CENTRES APRES CREMATION A CARHAIX	42 €	43 €
DISPERSION DES CENTRES AUTRES CREMATORIUMS	100 €	102 €
CREMATION ENFANT DE MOINS D'UN AN	168 €	171 €
CREMATION ENFANT DE MOINS DE 12 ANS	341 €	348 €
EXHUMATION		
PETIT RELIQUAIRE	341 €	348 €
GRAND RELIQUAIRE si crémation moins de 5 ans après inhumation	511 €	521 €
GRAND RELIQUAIRE si crémation plus de 5 ans après inhumation	403 €	411 €
DIVERS		
SALLE DES HOMMAGES SANS CREMATION	148 €	151 €
VACATION DE POLICE	21 €	21 €
		46 €
MEMBRE AMPUTE	45 €	
UN GRAND RELIQUAIRE (Familial)	422 €	430 €
REPRISE D'OSSUAIRES COMMUNAUX LE RELIQUAIRE (1 gratuit pour 5)	422 €	430 €
DEPOT D'UNE URNE 1 mois	32 €	33 €
AU-DELA D'UN MOIS SUPPLEMENTAIRE (tarif par mois)	13 €	13 €
COLUMBARIUM		
POUR 5 ANS	207 €	211 €
DROIT DE DEPOT POUR LA DEUXIEME URNE	37 €	38 €
ENVOI POSTAL URNE CINERAIRE	20 € + Frais postaux en cours	20 € + Frais postaux en cours

Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du Conseil municipal approuvent ces tarifs.

160-2020 - Tarifs de location des biens immobiliers - année 2021

Rapporteur : Daniel Cotten

Présents : M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes :** AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, GUILLEMOT Hélène, JAFFRÉ Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LE GUERN Isabelle, LUCAS Valérie, MAZÉAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole, ZAIED Martine **et MM :** AUFFRET Ludovic, BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, CLAUDE Mikael, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, FAUCHEUX Olivier, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

Absents ayant donné procuration : MME BOUSSARD Laure à M. THOMAS Pierre-Yves, et M. BRIAND Philippe à M. YVINEC Jérôme.

Le quorum est atteint.

Comme chaque année, il convient de revaloriser les tarifs de location de biens immobiliers à compter du 1^{er} janvier 2021.

Il est proposé que ces tarifs soient fixés de la façon suivante :

- Salle Paul Simon – RDC du boulevard de la république

Demi-journée (Par tranche de 4 h)	gratuit
Soirée (de 18 h à 22 h)	gratuit
Journée (8 h – 18 h ou 12 h - 22 h)	gratuit
Journée et soirée (8 h – 22 h)	gratuit

- Garages rue des Carmes

Cinq garages sont mis en location moyennant un loyer mensuel de 29.60 euros par mois.

Il est proposé de maintenir les tarifs 2020 pour 2021 soit 29.60 euros par mois.

- Salle des Halles et/ou Ti Ar Vro

Il est proposé de maintenir les tarifs de location de la salle des Halles à compter du 1^{er} janvier 2021 et de prévoir une tarification pour la location de Ti Ar Vro avec ou sans la location de la salle des halles :

		Associations carhaisiennes et de Poher Communauté	Associations « extérieures » à Poher Communauté	Privés de Carhaix et de Poher Communauté	Privés « extérieurs » à Poher Communauté
<u>Halles</u> Journée, soirée dansante, fest-noz, assemblées générales avec buffet....	Tarif 2021	208 €	240 €	240 €	353 €
	Tarif 2020	208 €	240 €	240 €	353 €
	Caution	400 €			
<u>Ti Ar Vro</u> Cuisine et salle à manger	Tarif 2021	PROPOSITION : Journée : 150 € Journée hors restauration : 100€ Demi-journée hors restauration : 50 € Week-end (2 jours) : 250 €			
	Caution	400 €			
<u>Ti Ar Vro</u> Cuisine	Tarif 2021	PROPOSITION : Journée : 100 € Demi-journée : 50 € Week-end (2 jours) : 200 €			
	Caution	400 €			
<u>Halles</u> <u>+ cuisine Ti ar vro</u>	Tarif 2021	PROPOSITION : Journée : 300 € Week-end (2 jours) : 600 €			
	Caution	400 €			

Les associations Carhaisiennes c'est-à-dire celles dont le siège social est à Carhaix bénéficient de la gratuité une fois par an pour la salle des halles.

- Salle Justice de Paix (tarifs identiques à 2020)

Demi-journée (Par tranche de 4 h)	50.00 €
Soirée (de 18 h à 22 h)	50.00 €
Journée (8 h – 18 h ou 12 h - 22 h)	100.00 €
Journée et soirée (8 h – 22 h)	100.00 €

- Salles du Karaez Park :

		Associations carhaisiennes	Particuliers de Carhaix	Associations « extérieures » de Poher Communauté	Particuliers « extérieurs »	Associations « extérieures » hors Poher Communauté
Salle RDC Entière ou demi-salle	Tarif 2021	Gratuit	150 €	150 €	200 €	200 €
	Caution	400 €				
Salle de réunion 1 ^{er} étage	Tarif 2021	Gratuit – Salle réservée aux associations de Carhaix				
	Caution	400 €				
Salle RDC + salle réunion étage	Tarif 2021	Gratuit	150 €	150 €	200 €	200 €
	Caution	400 €				

Règlement d'utilisation des salles

Le règlement d'utilisation des salles prévoit que les locaux doivent être rendus nettoyés et rangés. En cas de non-respect du règlement il sera demandé une somme forfaitaire de 135 euros pour couvrir les frais qui sont engagés par la Ville pour la remise en état des lieux.

- Maison des Jeux d'Adresse :

Tarifs à la journée	Associations carhaisiennes	Associations « extérieures »	Particulier de Carhaix	Entreprise de Carhaix	Entreprises et particuliers « extérieurs »	Ecoles de Carhaix et extérieures
SALLE	Gratuit quel que soit le nombre d'utilisations dans l'année	Tarif 2021 : 127 € Rappel tarif 2020 : 127 €	Tarif 2021 : 107 € Rappel tarif 2020 : 107 €	Tarif 2021 : 162 € Rappel tarif 2020 : 162 €	Tarif 2021 : 213 € Rappel tarif 2020 : 213 €	Gratuit pour les écoles de Carhaix 127 € pour les écoles extérieures Rappel tarif 2020 : 127 €

JEUX	Gratuit	Tarif 2021 : 56 €	Tarif 2021 : 56 €	Tarif 2021 : 56 €	Tarif 2021 : 56€	Gratuit pour les écoles de Carhaix
		Rappel tarif 2020 : 56 €	Tarif 2021 : 56 € pour les écoles extérieures			
						Rappel tarif 2020 : 56 €

Le matériel supplémentaire qui ne serait pas dans la salle (plateaux, tréteaux...) sera facturé aux utilisateurs extérieurs à Carhaix, ainsi qu'aux particuliers Carhaisiens.

Il est demandé une caution de 600 euros, ainsi qu'une attestation d'assurances.

La question a été présentée à la commission finances réunie le 7 décembre 2020

Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du Conseil municipal approuvent ces tarifs.

161-2020 - Convention d'occupation précaire - bien situé 4, rue de la tour d'Auvergne

Rapporteur : Jo. Bernard

Présents : M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes :** AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, GUILLEMOT Hélène, JAFFRÉ Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LE GUERN Isabelle, LUCAS Valérie, MAZÉAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole, ZAIED Martine **et MM :** AUFFRET Ludovic, BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, CLAUDE Mikael, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, FAUCHEUX Olivier, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

Absents ayant donné procuration : MME BOUSSARD Laure à M. THOMAS Pierre-Yves, et M. BRIAND Philippe à M. YVINEC Jérôme.
Le quorum est atteint.

Dans le cadre du projet de redynamisation du centre-ville de Carhaix, la commune a identifié plusieurs secteurs d'intervention foncière et immobilière en renouvellement urbain, dont le « secteur de la mairie » aussi appelé « îlot du Costyr ». Les biens de cet îlot visent à être réhabilités pour y instaurer du commerce en rez-de-chaussée, et des logements.

La collectivité et l'EPF Bretagne ont conventionné pour engager une politique foncière et permettre de faciliter la réalisation du projet, l'EPF achetant les biens pour le compte de la commune, et ce pour une durée de 7 ans.

Parmi les biens acquis par l'EPF, la maison située 4, rue de la tour d'Auvergne, sur la parcelle cadastrée AO 60 a été achetée le 22/11/2019. Un différé de jouissance avait été accordé à l'occupant, Monsieur ROLLAND, lui donnant la possibilité d'occuper le bien une année durant, afin de lui laisser le temps de trouver un autre logement. Le différé de jouissance a pris fin le 22/11/2020.

Or, l'occupant souhaite rester dans le logement une année supplémentaire.

Après échange avec l'EPF, propriétaire du bien, il s'avère qu'il est possible de louer le bien à l'intéressé dans le cadre d'une convention d'occupation précaire, précisant une durée limitée (après laquelle la personne doit impérativement rendre le bien) et un montant de loyer plus faible que sur le marché (au titre du caractère précaire de cette convention). Le montant proposé est de 200 € / mois.

L'EPF ne se chargera pas de la gestion locative car il a délégué à la commune la gestion courante des biens, cette gestion reviendra donc à la ville de Carhaix.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du Conseil municipal approuvent la passation d'une convention d'occupation précaire entre la ville de Carhaix et Monsieur ROLLAND, pour une durée d'un an, et fixent le loyer mensuel à 200 €.

162-2020 - Projet de construction d'un Etablissement Public Médico-éducatif - Lancement d'une procédure d'expropriation – Propriété (xxx)

Rapporteur : Jacqueline Mazéas

Présents : M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes :** AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, GUILLEMOT Hélène, JAFFRÉ Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LE GUERN Isabelle, LUCAS Valérie, MAZÉAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole, ZAIED Martine **et MM :** AUFFRET Ludovic, BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, CLAUDE Mikael, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, FAUCHEUX Olivier, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

Absents ayant donné procuration : MME BOUSSARD Laure à M. THOMAS Pierre-Yves, et M. BRIAND Philippe à M. YVINEC Jérôme.
Le quorum est atteint.

L'EMPS est actuellement situé au lieu-dit Kerampuilh, en plein cœur du Park Événementiel.

L'établissement étant vétuste, un plan de reconstruction / restructuration a été programmé pour les années à venir.

Les travaux consistent notamment en une mise aux normes des bâtiments et des réseaux, la construction de l'internat, la restructuration de la restauration, de l'administration, des ateliers, de l'école, la réfection de la voirie et le réaménagement des abords.

Cette reconstruction sur site était prévue par tranche pour une durée prévisionnelle de 5 ans.

Toutefois, la construction de nouveaux locaux s'est révélée nécessaire. En effet, l'établissement restant ouvert pendant les travaux, ceci entraînerait des perturbations dans la gestion quotidienne de l'établissement qui accueille 90 enfants, dont une majorité en internat et dont on connaît la sensibilité particulière au bruit. Il est également à préciser que les nouvelles directives gouvernementales conduisent à ce que l'établissement, aujourd'hui fermé pendant l'été, reste ouvert toute l'année, ce qui pourrait conduire à des difficultés de fonctionnement pendant le festival des Vieilles Charrues en juillet.

Aussi, une réflexion a été menée par la direction, en concertation avec l'ARS et la ville de Carhaix, afin de trouver une solution alternative pour reconstruire un nouvel établissement à un autre endroit.

Par ailleurs, le conseil municipal, par délibération du 18 novembre 2019, a approuvé une convention opérationnelle avec l'établissement public foncier de Bretagne pour réaménager le site de l'IME de Kerampuilh, dans le cadre du projet de Park Événementiel de Kerampuilh.

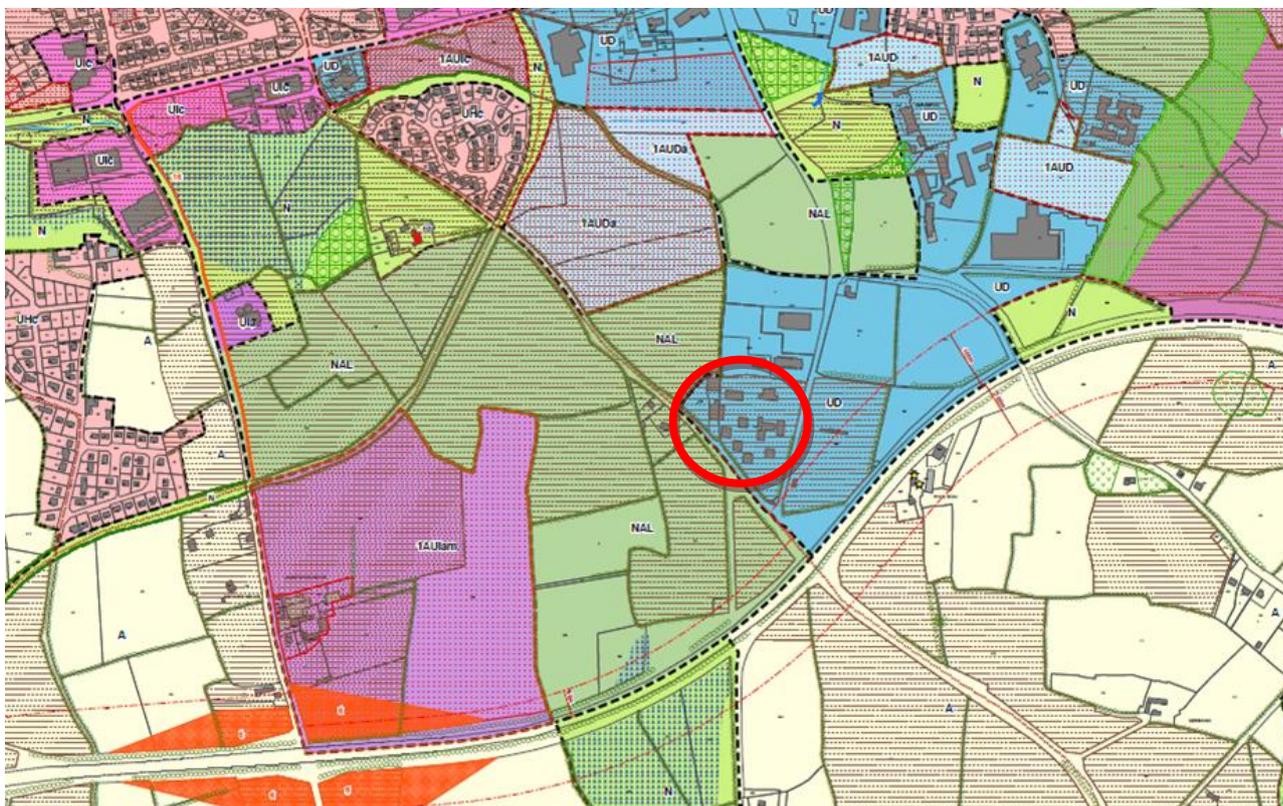
Un terrain correspondant aux besoins de l'EPMS a été repéré près de la maison de l'enfance, route de Kerniguez, qui accueille déjà dans ses murs le SESSAD, structure dépendant de l'EPMS. Ce projet est envisagé sur une partie de la parcelle cadastrée section E – Parcelle n° 1183 d'une contenance de 6.5496 ha. Il aura pour avantage d'accueillir les enfants dans de meilleures conditions, de mutualiser les équipements, les partenariats.

L'EPMS a missionné le cabinet d'architecte MAP'S Conseils pour mener à bien ce programme de travaux.

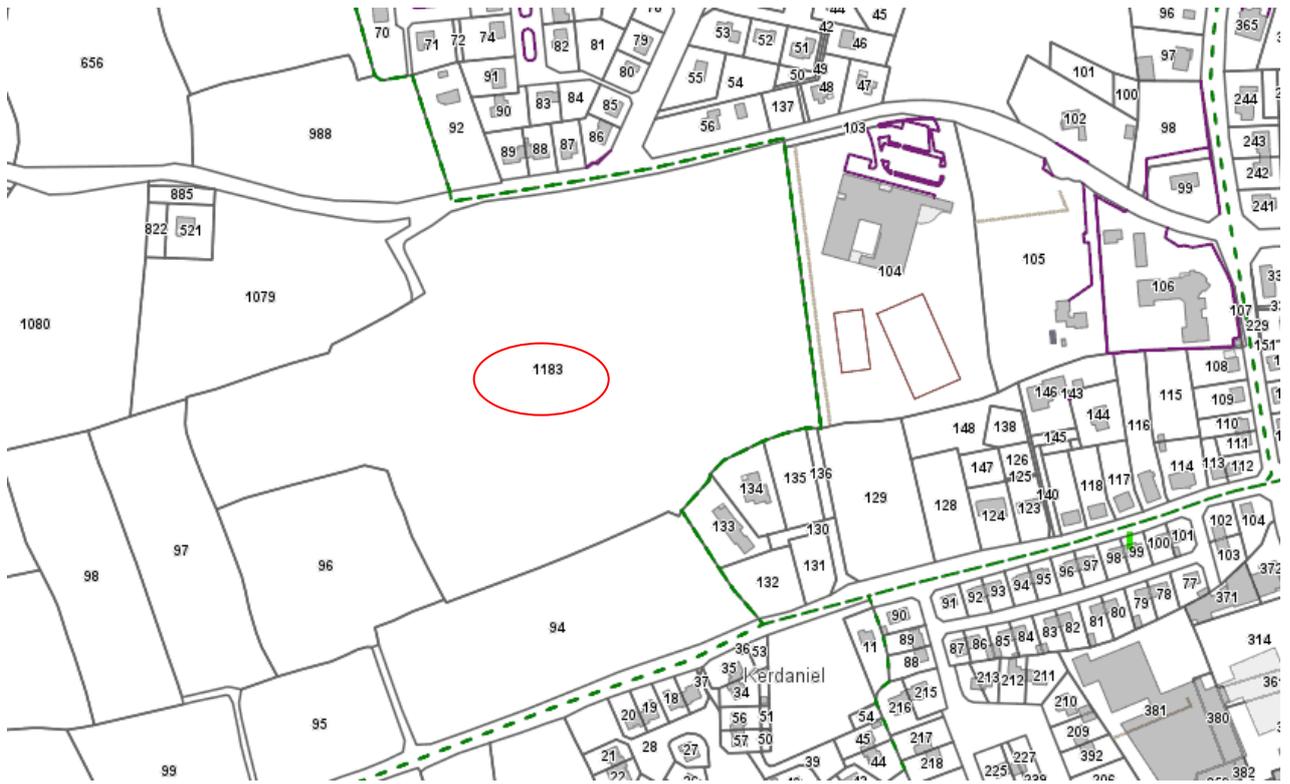
Le coût total de l'opération (acquisition, construction) s'élève à 14.850.000 €.



L'EPMS sur le site de Kerampuilh



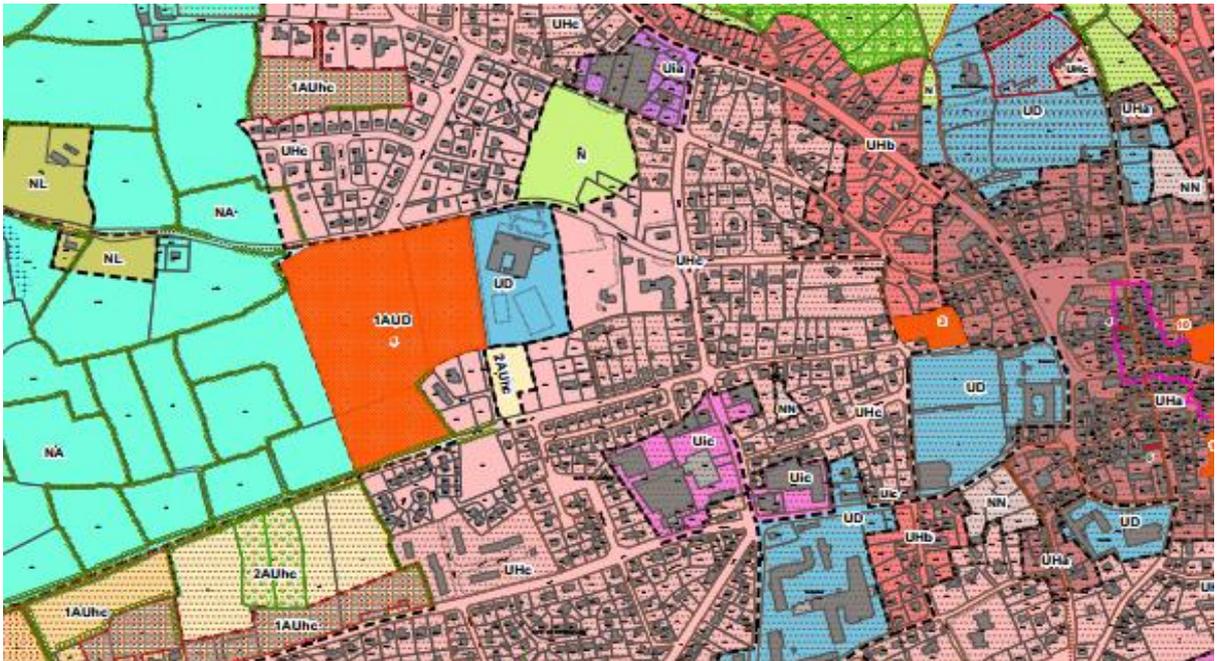
Projet de nouvel établissement : Parcelle E 1183



Emprise prévisionnelle du projet sur la parcelle :



Zonage PLU :



Le terrain E 1183 est classé en 1 AUD pour sa partie Est et en zone NA dans sa partie Ouest.
Un emplacement réservé a été créé au PLU approuvé fin 2019

Situation des terrains :

Il s'agit pour l'instant de terres agricoles appartenant à (xxx). Elles sont exploitées par un agriculteur.

L'avis de France domaine datant du 4 avril 2020 a estimé le prix du m² à 4 Euros.

En juin 2020, une première offre a été faite par l'intermédiaire des notaires à 190.000 €, restée sans suite. Plusieurs échanges verbaux ont eu lieu entre l'EPMS et le propriétaire.

Le 1^{er} décembre 2020, l'EPMS a fait une proposition écrite à (xxx) pour l'acquisition de la parcelle E 1183 à 250.000 Euros net vendeur. Cette offre n'a à ce jour pas été acceptée par le propriétaire.

En conséquence, les démarches amiables ayant été réalisées mais sans toutefois possibilité de s'accorder sur un prix de vente, il est donc nécessaire de recourir à la procédure d'expropriation.

Compte tenu de l'utilité publique de ce projet, la commune de Carhaix souhaite lancer une procédure d'expropriation pour permettre la construction de ce nouvel EPMS.

La procédure d'expropriation comprend une phase administrative et une phase judiciaire.

Dans le cadre de la procédure administrative, deux enquêtes publiques doivent être initiées par le Préfet à la demande de l'expropriant :

- L'enquête préalable qui doit aboutir à l'adoption par le Préfet de la déclaration d'utilité publique, utilité justifiant le recours à l'expropriation,
- L'enquête parcellaire qui doit aboutir à l'adoption par le Préfet de l'arrêté de cessibilité, qui a pour effet de déclarer cessible les parcelles concernées.

Dans le cadre de la phase judiciaire, deux procédures en justice doivent être menées devant le juge de l'expropriation qui rend :

- Une ordonnance d'expropriation qui a pour effet d'entraîner le transfert de propriété,
- Un jugement précisant l'indemnité qui sera allouée par l'administration bénéficiaire de l'expropriation à la personne expropriée, à défaut d'accord amiable entre les deux.

Après en avoir délibéré, par 23 voix pour, 2 contre (Laure BOUSSARD et Pierre-Yves THOMAS de la liste « Une dynamique de gauche pour Carhaix ») et 4 abstentions (Jérôme YVINEC, Isabelle LE GUERN, Philippe BRIAND et Martine ZAIED de la liste « Un temps d'avance pour Carhaix-Plouguen »), les membres du Conseil Municipal :

- **Approuvent le principe d'acquisition, par voie d'expropriation, d'une partie de la parcelle cadastrée section E N° 1183, emprise nécessaire à la réalisation du projet de construction d'un nouvel établissement public médico-éducatif située route de Kerniguez,**
- **Approuvent le périmètre de la déclaration d'utilité publique tel qu'il en résulte du plan ci-joint,**
- **Autorisent le Maire à solliciter auprès du Préfet l'ouverture d'une enquête d'utilité publique, ainsi que l'organisation d'une enquête parcellaire pour l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section E N° 1183 pour la construction d'un nouvel établissement public médicoéducatif,**
- **Autorisent le Maire à prendre et à signer tous les actes aux effets ci-dessus.**

163-2020 - Vente d'une portion de domaine public à Monsieur (xxx) : avenue Victor Hugo

Rapporteur : Jo Bernard

Présents : M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes :** AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, GUILLEMOT Hélène, JAFFRÉ Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LE GUERN Isabelle, LUCAS Valérie, MAZÉAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole, ZAIED Martine **et MM :** BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, CLAUDE Mikael, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, FAUCHEUX Olivier, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

Absents ayant donné procuration : MME BOUSSARD Laure à M. THOMAS Pierre-Yves, M. AUFFRET Ludovic à MME GUILLEMOT Hélène, et M. BRIAND Philippe à M. YVINEC Jérôme.

Le quorum est atteint.

Monsieur (xxx) propriétaire du bâtiment au 27 ,31 ,33 ,35 Avenue Victor Hugo effectue des travaux d'amélioration de l'immeuble, dont la mise en accessibilité aux normes actuelles par l'implantation d'un ascenseur extérieur.

Cette cage d'ascenseur sera installée sur la façade Nord, à proximité de la cage d'escalier existante. Ce projet nécessite l'acquisition d'une partie de terrain communal issu du domaine public d'environ 450 m² à l'arrière et aux pignons du bâtiment (cf. plan joint).

Cette portion de terrain ne portant pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation, une enquête publique ne sera pas nécessaire. Il conviendra cependant de procéder à un bornage afin de définir la partie à intégrer dans le domaine privé.

Il est précisé qu'aucun réseau ne passe sur le terrain.

La vente se fera au prix de 15 € H.T le m² suivant l'évaluation du service de France Domaine. Les frais de bornage et de transfert de propriété seront à la charge de l'acquéreur.

Le dossier a été présenté à la commission d'urbanisme du 3 Novembre 2020.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du conseil municipal :

- **autorisent la vente de cette emprise à Monsieur (xxx) au prix de 15 € H.T le m²,**
- **autorisent le maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce se rapportant au dossier.**

164-2020 - Cession d'une portion de parcelle communale à Finistère Habitat - lotissement du Poher

Rapporteur : Jo Bernard

Présents : M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes :** AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, GUILLEMOT Hélène, JAFFRÉ Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LE GUERN Isabelle, LUCAS Valérie, MAZÉAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole, ZAIED Martine **et MM :** BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, CLAUDE Mikael, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, FAUCHEUX Olivier, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

Absents ayant donné procuration : MME BOUSSARD Laure à M. THOMAS Pierre-Yves, M. AUFFRET Ludovic à MME GUILLEMOT Hélène, et M. BRIAND Philippe à M. YVINEC Jérôme.

Le quorum est atteint.

Il est proposé de céder à l'euro symbolique à Finistère Habitat une partie de la parcelle cadastrée AL 444 comme matérialisée au plan joint. La surface concernée est de 43 m²

Finistère habitat, déjà propriétaire de la parcelle cadastrée AL 441, pourra de ce fait agrandir sa propriété.

Il est précisé qu'aucun réseau ne passe sur ce terrain.

Les frais de bornage seront à la charge de la ville. Les frais de transfert de propriété seront à la charge de Finistère habitat.

Le dossier a été présenté à la commission d'urbanisme du 3 Novembre 2020.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du conseil municipal :

- **autorisent la cession de cette emprise à l'euro symbolique à Finistère Habitat,**
- **autorisent le maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce se rapportant au dossier.**

165-2020 - Cinéma « le Grand Bleu » - Approbation d'une convention avec l'association Contrechamp

Rapporteur : Serge Couteller

Présents : M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes :** AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, GUILLEMOT Hélène, JAFFRÉ Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LE GUERN Isabelle, LUCAS Valérie, MAZÉAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole, ZAIED Martine **et MM :** BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, CLAUDE Mikael, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, FAUCHEUX Olivier, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

Absents ayant donné procuration : MME BOUSSARD Laure à M. THOMAS Pierre-Yves, M. AUFFRET Ludovic à MME GUILLEMOT Hélène, et M. BRIAND Philippe à M. YVINEC Jérôme.

Le quorum est atteint.

La ville de CARHAIX a approuvé lors du conseil municipal du 28 septembre 2000 la mise à disposition de la salle de cinéma « Le Grand Bleu » à l'association CONTRECHAMP. Une convention régissant les modalités d'utilisation a été conclue entre la ville et l'association.

L'association CONTRECHAMP participe activement à la vie culturelle de Carhaix. Elle gère et anime le cinéma de manière dynamique. Elle s'attache à proposer une programmation variée, des soirées thématiques à destination de publics divers.

Il est proposé à La ville de Carhaix de reconduire une nouvelle convention pour une durée de deux ans à compter du 1^{er} janvier 2021.

Le dossier a été présenté en commission culture réunie le 1^{er} décembre 2020

Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du conseil municipal :

- ***approuvent cette convention,***
- ***autorisent le maire à la signer ainsi que tout document s'y rapportant.***

166-2020 - Convention financière entre la Ville de Carhaix et la régie personnalisée du centre culturel Espace Glenmor

Rapporteur : Serge Couteller

Présents : M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes :** AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, GUILLEMOT Hélène, JAFFRÉ Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LE GUERN Isabelle, LUCAS Valérie, MAZÉAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole, ZAIED Martine **et MM :** BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, CLAUDE Mikael, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, FAUCHEUX Olivier, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

Absents ayant donné procuration : MME BOUSSARD Laure à M. THOMAS Pierre-Yves, M. AUFFRET Ludovic à MME GUILLEMOT Hélène, et M. BRIAND Philippe à M. YVINEC Jérôme.

Le quorum est atteint.

L'octroi de la participation versée chaque année par la Ville à l'Espace Glenmor doit donner lieu à la signature d'une convention.

En effet, en vertu des dispositions de l'article 10 de la loi N° 2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, l'autorité administrative qui attribue une subvention ou participation doit, lorsque celle-ci dépasse un seuil fixé par décret (23 000 €), conclure une convention avec l'organisme qui en bénéficie. La collectivité définit le montant et les conditions d'utilisation de la participation attribuée. Le compte-rendu financier est déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la participation dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée.

Par délibération du 27 novembre 2017, une convention financière a été signée pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 31 décembre 2020.

Le dossier a été présenté en commission Culture réunie le 01/12/20.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du conseil municipal :

- ***approuvent cette convention financière pour une nouvelle période de trois ans soit jusqu'au 31 décembre 2023,***
- ***autorisent M. le Maire à la signer.***

167-2020 - Gestion forestière de la vallée de l'Hyères jusqu'en 2032 - Programme d'aménagement valide avec l'ONF – Validation des coupes à asseoir en 2021 en forêt communale relevant du régime forestier

Rapporteur : Olivier Faucheux

Présents : M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes** : AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, GUILLEMOT Hélène, JAFFRÉ Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LE GUERN Isabelle, LUCAS Valérie, MAZÉAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole, ZAIED Martine **et MM** : BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, CLAUDE Mikael, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, FAUCHEUX Olivier, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

Absents ayant donné procuration : MME BOUSSARD Laure à M. THOMAS Pierre-Yves, M. AUFFRET Ludovic à MME GUILLEMOT Hélène, et M. BRIAND Philippe à M. YVINEC Jérôme.

Le quorum est atteint.

La forêt communale est entièrement constituée de plantations réalisées sur d'anciennes terres agricoles. D'une surface de 10, 44 ha, ces boisements ont fait l'objet d'un arrêté portant sur l'application du Régime Forestier (daté du 22/10/1991).

Par délibération du 18 décembre 2017, le conseil municipal a approuvé un « Aménagement Forestier », document de gestion des forêts publiques, proposé et rédigé par l'Office National des Forêts (ONF) sur 15 ans, pour les parcelles de la vallée de l'Hyères dépendant du régime forestier.

Le programme d'actions prévoit 6 coupes sur 15 ans : 2018, 2020, 2021, 2026, 2029 et 2031.

La Ville de Carhaix compte 5 parcelles qui sont soumises au régime forestier de l'ONF E 649, E 653, E 652, E7, E8. Le régime forestier qui s'applique sur les parcelles citées les font bénéficier d'une protection renforcée, et d'une gestion optimisée dans une optique de conservation et de mise en valeur, dans l'intérêt immédiat et futur de la collectivité.

Dans le cadre du programme d'actions de 2021, et d'après le plan de gestion établi pour la période 2018-2032, la ville doit prendre une délibération pour une coupe d'amélioration en futaie régulière de pins Laricio et de sapins de Nordmann dans la parcelle 1, de 3.86 ha, à la Vallée de l'Hyères.

L'idée, pour la coupe d'amélioration en futaie régulière de chênes rouges, est de faire appel à une entreprise pour effectuer le chantier de coupe. Pour cela, l'ONF va intervenir en tant qu'assistant technique. L'ONF encadrera le chantier de coupe.

Une entreprise réalisera la coupe et débardage. Le volume de bois sur pied réalisable est estimé à 145 m³. Pour l'année 2021, il était prévu l'état d'assiette suivant :

parcelle	Type de coupe	Volume présumé réalisable en m ³	Surface (ha)	Réglée / non réglée	Décision du propriétaire (accord, année de report ou suppression)	Destination possibles
1	AMEL	145	3.86	réglée	accord	Délivrance (pour paillage)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du conseil municipal :

- **approuvent l'état d'assiette des coupes de l'année 2021 précisé ci-dessus,**

- **décident de demander à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en 2020 à la désignation des coupes inscrites à l'assiette désignée ci-dessus. Pour la coupe inscrite, il est précisé que la destination est la suivante : paillage**

168-2020 - Personnel communal : modification du tableau des emplois

Rapporteur : Patricia Pensivy

Présents : M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes** : AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, GUILLEMOT Hélène, JAFFRÉ Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LE GUERN Isabelle, LUCAS Valérie, MAZÉAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole, ZAIED Martine **et MM** : BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, CLAUDE Mikael, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, FAUCHEUX Olivier, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

Absents ayant donné procuration : MME BOUSSARD Laure à M. THOMAS Pierre-Yves, M. AUFFRET Ludovic à MME GUILLEMOT Hélène, et M. BRIAND Philippe à M. YVINEC Jérôme.
Le quorum est atteint.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant le fonctionnement actuel des services, il convient de modifier par délibération le tableau des emplois établi en date du 5 Octobre 2020, en raison des besoins suivants :

- Aux services techniques municipaux, il est proposé de créer un poste de technicien polyvalent à temps complet, chargé de l'instruction et du suivi des dossiers d'études, de travaux et d'achats. S'agissant de missions spécialisées, cet emploi pourra être mutualisé dans le cadre de conventions de prestations de service. Il s'agit de pérenniser un poste qui répond aux besoins de la collectivité depuis 1 an et demi.

- Le service état-civil de la Mairie assure depuis 4 ans et demi l'instruction et la remise des demandes de passeports et cartes nationales d'identité. Lors du transfert de l'activité par la Préfecture, un poste d'adjoint administratif à mi-temps avait été créé. Compte tenu du nombre de dossiers annuels, il est proposé de créer un poste d'adjoint administratif à temps complet et de supprimer le poste d'adjoint administratif à mi-temps. L'agent occupant cet emploi assurera également la gestion de dossiers transversaux.

- Un agent territorial spécialisé en école maternelle (ATSEM) a fait valoir ses droits à la retraite au 1/11/2020. Un agent titulaire occupe le poste en question, il convient de supprimer ce poste au tableau des emplois.

Vu le tableau des emplois mis en place dans la collectivité (cf. document joint),

Suite à l'avis du Comité Technique Commun qui s'est réuni le 11 décembre 2020,

Après en avoir délibéré, par 27 voix pour, et 2 abstentions (Laure BOUSSARD et Pierre-Yves THOMAS de la liste « Une dynamique de gauche pour Carhaix »), les Membres du Conseil Municipal :

- **approuvent la modification du tableau des emplois (ci-joint) à compter du 1^{er} janvier 2021,**
- **autorisent Monsieur Le Maire ou l'adjointe au Maire chargée des Ressources Humaines à signer les documents correspondants et à inscrire les crédits nécessaires au budget.**

169-2020 - Personnel communal : approbation de 2 conventions de prestation de service avec la Ville de Carhaix, au bénéfice du Poher Communauté et du Pôle funéraire public de Centre Bretagne

Rapporteur : Patricia Pensivy

Présents : M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes** : AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, GUILLEMOT Hélène, JAFFRÉ Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LE GUERN Isabelle, LUCAS Valérie, MAZÉAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole, ZAIED Martine **et MM** : BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, CLAUDE Mikael, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, FAUCHEUX Olivier, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

Absents ayant donné procuration : MME BOUSSARD Laure à M. THOMAS Pierre-Yves, M. AUFFRET Ludovic à MME GUILLEMOT Hélène, et M. BRIAND Philippe à M. YVINEC Jérôme.

Le quorum est atteint.

Préambule : considérant

- que **Poher Communauté** ne dispose pas au sein de ses services de technicien disponible pour assurer le suivi des dossiers de travaux, durant l'absence de l'agent chargé de l'aménagement du territoire,

- que le **Pôle funéraire public de Centre Bretagne** ne dispose pas au sein de ses services de technicien disponible pour assurer le suivi du chantier de construction d'un auvent au crématorium de Carhaix,

La Ville de Carhaix envisage de mutualiser le planning de travail d'un technicien polyvalent ; il est, de ce fait, nécessaire de signer des conventions de prestations de service, dans les conditions suivantes :

- **Avec Poher Communauté, d'une part**, en remplacement du technicien chargé de l'aménagement du territoire, à raison d'environ **30%** d'un temps complet, du lundi au vendredi en fonction des besoins, depuis le 24 Novembre 2020.
- **Avec le Pôle funéraire public de Centre Bretagne, d'autre part**, pour assurer le suivi des travaux de construction d'un auvent au crématorium, à raison d'environ **10%** d'un temps complet, du lundi au vendredi, en fonction des besoins, à compter du 1^{er} décembre 2020.

Le remboursement des charges salariales correspondantes sera établi d'après un état récapitulatif des heures effectuées, sur la base du coût salarial mensuel de l'agent mutualisé.

Vu l'avis du Comité Technique Commun réuni le 11 Décembre 2020.

Après en avoir délibéré, par 27 voix pour, et 2 abstentions (Laure BOUSSARD et Pierre-Yves THOMAS de la liste « Une dynamique de gauche pour Carhaix »), les Membres du Conseil Municipal :

- **approuvent les termes des 2 conventions de prestation de service, ci-annexées, à compter du 24 Novembre 2020 et du 1er décembre 2020**
- **autorisent le Maire ou l'adjointe au maire, chargée des Ressources Humaines à signer les conventions correspondantes.**

170-2020 - Personnel Communal : ratios promus-promouvables

Rapporteur : Patricia Pensivy

Présents : M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes** : AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, GUILLEMOT Hélène, JAFFRÉ Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LE GUERN Isabelle, LUCAS Valérie, MAZÉAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole, ZAIED Martine **et MM** : BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, CLAUDE Mikael, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, FAUCHEUX Olivier, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

Absents ayant donné procuration : MME BOUSSARD Laure à M. THOMAS Pierre-Yves, M. AUFFRET Ludovic à MME GUILLEMOT Hélène, et M. BRIAND Philippe à M. YVINEC Jérôme.

Le quorum est atteint.

Des dispositions ont été introduites par la loi du 19 février 2007(*article 49 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée*) :

Pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promu est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

Ce taux appelé « ratios promus - promouvables » a remplacé l'ancien système des quotas (*déterminés par les statuts particuliers de chaque cadre d'emplois*) et est fixé par l'assemblée délibérante après avis du Comité Technique Commun. Il peut varier entre 0 et 100%.

Cette disposition est obligatoire et concerne tous les grades d'avancement, sauf ceux des agents de police, quels que soient la filière et le mode d'accès (choix, examen professionnel).

Suite à l'avis du Comité Technique Commun réuni le 11 décembre 2020,

Après en avoir délibéré, par 27 voix pour, et 2 abstentions (Laure BOUSSARD et Pierre-Yves THOMAS de la liste « Une dynamique de gauche pour Carhaix »), les Membres du Conseil Municipal approuvent la mise en place des ratios « promus-promouvables », au taux de 100%, pour l'année 2021 et pour les années qui suivent, jusqu'à la fin de la présente mandature.

171-2020- Informations

Présents : M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes** : AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, GUILLEMOT Hélène, JAFFRÉ Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LE GUERN Isabelle, LUCAS Valérie, MAZÉAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole, ZAIED Martine **et MM** : BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, CLAUDE Mikael, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, FAUCHEUX Olivier, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

Absents ayant donné procuration : MME BOUSSARD Laure à M. THOMAS Pierre-Yves, M. AUFFRET Ludovic à MME GUILLEMOT Hélène, et M. BRIAND Philippe à M. YVINEC Jérôme.

Le quorum est atteint.

Objet : Fourniture et livraison de repas en liaison chaude pour une partie des restaurants scolaires de la ville de Carhaix

Type de Procédure : Appel d'offres ouvert

L'approvisionnement, la gestion et la livraison des repas du déjeuner sur les périodes scolaires (les lundis, mardis, jeudis et vendredis) dans 4 écoles, soit 350 couverts en moyenne par jour. L'école de Persvien fonctionne en régie municipale.

Besoins recensés :

Ecole de la République : 140 repas par jour,

Ecole Huella : 70 repas par jour,

Ecole de Kerven : 45 repas par jour,

Ecole de Izella : 85 repas par jour.

+ Environ 30 repas adultes par jour tous sites confondus

Commande minimum par année scolaire : 37.000 repas enfants + 2900 repas adultes.

Date d'envoi à la publication : lundi 14 septembre 2020

Mise en ligne : plateforme MEGALIS + BOAMP

Date limite de dépôt : lundi 19 octobre 2020 à 12h00.

Détail des registres :

Le registre des retraits de la plateforme fait état de 4 dossiers retirés.
1 offre a été envoyée via la plateforme de dématérialisation (Megalis).
Le registre des dépôts fait état d'une offre parvenue.
Réunion de la commission d'appel d'offres : mardi 10 novembre 2020.

Le marché est attribué à l'ESAT KAN AR MOR - Les ateliers du Poher - CARHAIX

Montant du repas : 3.50 € HT - soit 3.69 € TTC.

Durée du marché : 1 an reconductible 2 fois, à compter du 01-01-2021

Décision prises par M. le Maire dans le cadre de ses délégations :

Arrêté de préemption :

Arrêté du maire du 25 novembre 2020 décidant l'acquisition de biens par voie de préemption : Terrains cadastrés section AO n° 2016 et 2017, rue des clochettes, d'une surface de 1420 m² en vue d'y créer un parking pour compléter l'offre de stationnement dans ce secteur qui plusieurs équipements publics (Vorgium, stade C. Pinson, centre hospitalier). Acquisition selon l'estimation de France Domaine, soit 28.400€.

Les membres du Conseil Municipal ont pris acte de l'ensemble de ces informations.

Clôture à 20h15

**Les délibérations et les pièces jointes sont consultables en mairie
Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00**